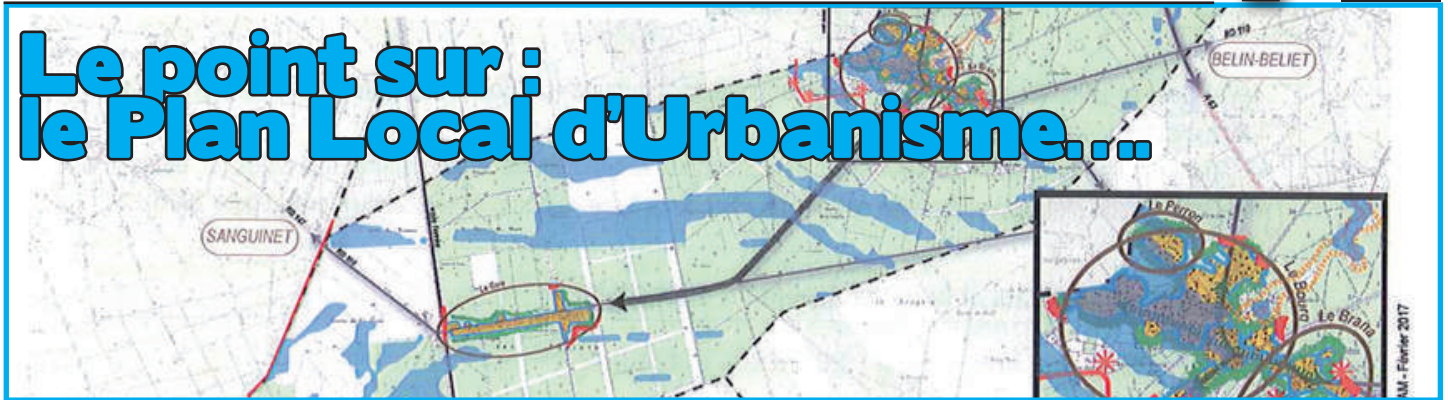


Le point sur : le Plan Local d'Urbanisme...



L'article L151-5 du code de l'urbanisme dispose que les plu comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le projet d'aménagement et de développement durable du PLU expose un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire communal, et aux outils mobilisables par la collectivité.

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération ou de la commune.
- Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Le PADD communal se décline en 4 orientations politiques :

- 1 Faire du paysage, de la biodiversité et de l'eau des vecteurs identitaires
- 2 Maitriser durablement

- 3 Conforter l'identité territoriale et patrimoniale
- 4 Protéger et valoriser le cadre de vie et l'environnement

Chaque orientation se décline en plusieurs axes :

Pour l'orientation 1 : Faire du paysage, de la biodiversité et de l'eau des vecteurs identitaires

- Axe 1 : Mettre en valeur la qualité paysagère de Lugos
- Axe 2 : Protéger la trame verte et bleue du territoire
- Axe 3 : Révéler et protéger l'eau, élément identitaire paysager fort

Pour l'orientation 2 : Maitriser durablement l'urbanisation du territoire

- Axe 1 : organiser la division parcellaire
- Axe 2 : Prioriser les enveloppes bâties existantes
- Axe 3 : diversifier l'offre en logement
- Axe 4 : Conforter les liaisons intra communales et intercommunales
- Axe 5 : Prendre en compte les réseaux dans la conception du projet de développement
- Axe 6 : Encourager le développement des énergies renouvelables en cohérence avec l'identité paysagère et patrimoniale de la commune
- Axe 7 : Planifier l'urbanisation pour limiter les nuisances et les risques

Pour l'orientation 3 : Conforter l'identité territoriale et patrimoniale

- Axe 1 : Redonner une lisibilité communale
- Axe 2 : Renforcer et mettre en lien les polarités du centre bourg et de la gare
- Axe 3 : Maintenir voire renforcer l'économie communale

Pour l'orientation 4 : Protéger

et valoriser le cadre de vie et l'environnement

- Axe 1 : Protéger la biodiversité et les milieux naturels
- Axe 2 : Valorisation de la ressource en eau
- Axe 3 : Limiter les pollutions, les nuisances et les risques.

Ce document a été présenté dans son intégralité à la population lors de la réunion publique qui s'est tenue à la salle des fêtes le vendredi 19 mai 2017 puis débattu avec les élus lors de la séance du conseil municipal du lundi 22 mai. Enfin, considérant le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes et conformément aux dispositions de l'article L123-9 ancien du Code de l'Urbanisme (L153-12 nouveau), le débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu au sein du Conseil Communautaire réuni le 23 mai 2017.

Le document est consultable à l'accueil de la mairie aux jours et horaires d'ouverture. Un registre est à votre disposition pour recevoir toutes vos remarques.

Le travail de « zonage » est en cours d'élaboration tenant compte du diagnostic initial réalisé par le bureau d'étude, des contraintes règlementaires et des orientations politiques définies dans le PADD. Mme le Maire et M. Jean-Marie Arquembourg sont à votre écoute pour répondre à vos interrogations sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

Pour que le Plan Local d'Urbanisme de Lugos soit Notre projet.

Emmanuelle TOSTAIN